

**Département de l'YONNE**  
**Commune de SOMMECAISE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 14 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence, LE BOITEUX Marie-Pierre et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Bourgoin).

Absent : M. LENTIER Rémi.

Date de la convocation : 7 septembre 2020

**- AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion le point suivant :

- Réfections du four à pain : demandes de subventions, modification du budget

**- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2020 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020.

**- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. BOURGOIN Jean-Luc a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**- PLACE DU VILLAGE / MAISON MULTI-ACTIVITES :**

- Délibération 2020/06/01 : Réalisation d'un emprunt relais :

Vu la délibération n°2019/04/01 du Conseil Municipal du 3 octobre 2019 décidant l'engagement du marché de travaux pour l'aménagement de la Place du Village,

Vu la délibération n°2020/04/01 du Conseil Municipal du 22 juin 2020 portant attribution du marché pour la restructuration d'un bâtiment en salle multi-activités,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt relais pour avancer le montant de la TVA et des subventions,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, la réalisation d'un emprunt-relais d'un montant de 199 000 € auprès du Crédit Agricole qui sera contracté aux conditions suivantes :
  - ✓ Taux fixe : 0.52 %,
  - ✓ Remboursement des échéances constantes à la fin de chaque trimestre,
  - ✓ Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme,
  - ✓ Frais : 0.15 % du montant sollicité, soit 298.50 €.
- S'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt, étant bien entendu que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,
- Charge M. le Maire d'accomplir toutes les formalités concernant ces décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

- Délibération 2020/06/02 : Réalisation d'un emprunt :

Vu la délibération n°2020/04/01 du Conseil Municipal du 22 juin 2020 portant attribution du marché pour la restructuration d'un bâtiment en salle multi-activités,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer ces travaux,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, la réalisation d'un emprunt d'un montant de 77 200 € auprès du Crédit Agricole qui sera contracté aux conditions suivantes :
  - ✓ Taux fixe : 0.67 %,
  - ✓ Remboursement des échéances constantes à la fin de chaque trimestre,
  - ✓ Durée : 12 ans,
  - ✓ Frais : 150 €.
- Demande le décalage de la première échéance à 6 mois,
- S'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt, étant bien entendu que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,
  - Charge M. le Maire d'accomplir toutes les formalités concernant ces décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

➤ Délibération 2020/06/03 : Modification du Budget 2020 – DM 1 :

A la demande de la Trésorerie et afin de pouvoir réaliser diverses opérations de régularisation concernant les travaux l'aménagement de la Place du Village et l'aménagement de la salle multi-activités,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2020 de la manière suivante :

○ Compte 2031 :	- 22 270 €,
○ Compte 21318 :	- 17 600 €
○ Compte 2312 :	+ 12 370 €,
○ Compte 2312 (041) :	+ 26 949 €,
○ Compte 2313 :	+ 27 500 €
○ Compte 2313 (041) :	+ 10 116 €
○ Compte 2031 (041) :	+ 22 245 €,
○ Compte 2128 (041) :	+ 710 €,
○ Compte 238 (041) :	+ 14 110 €.

- PROTECTION :

➤ Délibération 2020/06/04 : Installation d'une alarme pour le local technique et d'une vidéo-surveillance dans la cour la mairie et sur la place :

Suite aux différents cambriolages dont a été victime la commune,

M. le Maire expose que l'installation d'une alarme au local technique et d'un dispositif de vidéo-surveillance dans la cour de la mairie et sur la place permettrait de prévenir les actes de malveillance.

M. le Maire précise que la gendarmerie préconise l'installation de caméras.

M. le Maire présente les différentes propositions qui lui ont été faites.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide l'installation d'une alarme au local technique et d'un dispositif de vidéo-surveillance dans la cour de la mairie et sur la place,
- Retient la proposition de l'entreprise LVELEC pour un coût total de 5 563.08 € TTC,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

➤ Délibération 2020/06/05 : MODIFICATION DU BUDGET 2020 – DM 2 :

Vu la délibération n°2020/06/04 du 14 septembre 2020 décidant l'installation d'une alarme au local technique et d'un dispositif de vidéo-surveillance dans la cour de la mairie et sur la place,